



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais de transport

Question écrite n° 3656

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la problématique du transport des malades atteints de la maladie d'Alzheimer. Ces personnes et leurs proches qui s'en occupent sont amenés à solliciter l'aide de tiers pour assumer les différents actes courants de la vie, tel, entre autres, le transport jusqu'aux structures d'accueil de jour. Jusqu'à présent, les caisses primaires d'assurance maladie prenaient en charge le remboursement de ce transport. Désormais, les caisses primaires, estimant que cette prestation ne relève pas du soin mais du secteur médico-social, ne prennent plus en charge le transport. Cela a pour conséquences de pénaliser les malades, les plus modestes notamment, qui n'ont pas les moyens de régler la totalité de ces courses. Au moment où les troubles liés à la maladie d'Alzheimer ne cessent d'augmenter et où le Président de la République a annoncé la mise en place d'un grand pôle Alzheimer, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière. Elle rappelle qu'elle a posé, le 22 août 2006, une question identique, qui n'a pas obtenu de réponse au cours de la XI^e législature.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3656

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2007, page 5360

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)